



**BAIKOWSKI**

Société anonyme au capital de 4 589 581,25 €

Siège social : 1046, route de Chaumontet

74330 POISY

303 970 388 RCS ANNECY

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2019**

**PRESENTATION DES RESOLUTIONS**

Chers actionnaires,

Au terme de sa séance du 5 mars 2019, le Conseil d'administration de notre Société a statué sur l'ordre du jour de l'Assemblée annuelle devant se tenir le 15 mai 2019, ainsi que sur les résolutions qui seront soumises à vos suffrages sur les points suivants :

- Rapport financier 2018 du Conseil d'administration requis par les règles du marché Euronext Growth, incluant notamment les états financiers annuels et consolidés, le rapport de gestion sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les rapports du Commissaire aux comptes afférents y afférents.
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés et sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation des conventions réglementées.
- Affectation du résultat 2018.
- Autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions.
- Pouvoirs pour formalités.

\* \* \*

Les résolutions afférentes à l'approbation des comptes annuels et consolidés 2018, ainsi qu'à l'affectation du résultat 2018 n'appellent pas de commentaires au sens où elles répondent à des obligations légales ou usuelles dans le cadre de nos Assemblées annuelles, à l'exception des suivantes présentant un caractère plus particulier :



## **APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS DITES REGLEMENTEES**

Il vous est proposé d'approuver les deux conventions de transition qui ont été autorisées par le Conseil d'administration fin 2018 dans le cadre de la « scission » avec la société PSB INDUSTRIES:

- l'une couvrant notamment une assistance de la société PSB en matière de finance, de trésorerie et de ressources humaines (d'une durée de six mois, renouvelable trois fois par tacite reconduction pour des périodes de trois mois), moyennant une rémunération de 30 000 euros HT par mois,
- l'autre couvrant l'utilisation des outils informatiques (d'une durée de six mois, renouvelable trois fois par tacite reconduction pour des périodes de trois mois) moyennant une rémunération de 8 000 euros HT par mois.

## **DELEGATIONS DE COMPETENCES SOLLICITEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration sollicite l'adoption par votre Assemblée de la délégation de compétence suivante :

### **1/ Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions BAIKOWSKI**

Le Conseil d'administration sollicite le renouvellement de l'autorisation que vous lui avez consenti pour acquérir des actions de la Société (dans la limite de 10% du capital, soit 367 166 actions) en vue notamment d'assurer l'animation du cours de bourse et le service de plans d'attribution gratuits d'actions aux salariés et mandataires sociaux.

L'autorisation est sollicitée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée et met fin à celle en cours.

\* \* \*

Connaissance prise de notre Rapport Financier annuel 2018 et du texte des résolutions, nous vous demandons de bien vouloir les adopter.

**Le Conseil d'administration**